

APPEL A PROPOSITIONS

Programme de professionnalisation normand 2021

pour les acteurs et actrices de l'emploi, de la formation, de l'orientation
professionnelles, et de l'insertion

**Une initiative de la Région Normandie et de l'Etat avec le soutien de l'Agefiph
sous la maîtrise d'œuvre du Carif-Oref de Normandie**

Contact : Elisabeth Marmontel
emarmontel@cariforefnormandie.fr 02 31 46 98 72



L'Etat et la Région Normandie portent la volonté d'accompagner les acteurs normands au travers d'un programme de professionnalisation dont la mise en œuvre est confiée au Carif-Oref de Normandie.

Ce programme a vocation à renforcer les pratiques professionnelles des acteurs de notre région et à contribuer au développement des compétences collectives et du travail en réseau, dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques. Elle vise tous les acteurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles et de l'insertion pour favoriser la mixité des publics et une culture partagée.

Le programme de professionnalisation est un programme régional de référence inter réseaux, inter structures, complémentaire aux programmes de professionnalisation de chaque réseau.

En 2020, le programme présente quelques caractéristiques majeures :

- **Un programme en continu :**

Le programme 2020 s'est enrichi en cours d'année : des actions à partir de fin 2019 et au fil de l'année 2020 :

- A partir de fin 2019 et tout au long de l'année 2020, le programme propose une quinzaine d'actions bâties en lien avec le **Pacte Régional d'Investissement dans les compétences**
- Au 2^{ème} trimestre 2020, sont venues les actions en lien avec le **Handicap** ainsi qu'avec des **besoins complémentaires** exprimés par des réseaux de l'emploi/formation.

- **Un financement extraordinaire :**

Les actions liées au PRIC et au Handicap sont intégralement prises en charge par la Région, l'Etat, et l'Agefiph.

- **Une forme en évolution:**

La crise sanitaire du premier semestre 2020 a obligé les organismes prestataires à revoir dans la mesure du possible leurs formations en tout à distance alors qu'elles étaient proposées initialement en présentiel ou en hybride.

Cet appel à propositions portera sur les actions 2021 en lien avec :

- **Le Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) signé entre la Région Normandie et l'Etat**
- **Le handicap**
- **et des besoins exprimés en dehors du PRIC et du handicap.**

CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE :

A. Les thèmes retenus

Cet appel à propositions fait suite à une démarche de recueil des besoins de professionnalisation pluriel dans un souci de cohérence et de rationalisation des démarches, organisé en quatre temps :

- **Identification des thèmes et propositions** de professionnalisation en lien avec le PRIC avec les chargés de projets de la Direction de la Formation Tout au Long de la Vie de la Région Normandie dans le cadre des bilans pédagogiques réalisés sur le terrain suite aux actions achetées par la Région; une remontée de besoins de la Direccte ; la prise en compte des demandes individuelles exprimées par les participants aux sessions de formation.
- **Présentation et débat** autour des thèmes et propositions produits, en comité technique de programmation (CTP), instance de consultation de la professionnalisation composée de tous les acteurs représentatifs de l'emploi, l'insertion, la formation et l'orientation professionnelles en Normandie (24 participants).
- **Questionnaire en ligne** adressé aux têtes de réseaux du CTP (organismes de formation, SPRO, IAE...) pour repérer les intérêts respectifs de chaque réseau par rapport à la vingtaine de thèmes proposés par la Région.
- L'appel à propositions est, enfin, finalisé en lien avec les priorités définies par la Région et la Direccte. L'axe 5 en lien avec le handicap fait l'objet d'une rencontre spécifique avec les financeurs du handicap (Région, Direccte et Agefiph).

Cet appel à propositions est le fruit du recueil de besoins en lien avec le PRIC, avec le Handicap et autour des besoins hors PRIC et handicap, partagé avec l'ensemble des professionnels normands et débattu avec leurs représentants, en particulier avec les têtes de réseaux des organismes de formation, du SPRO et de l'Insertion par l'Activité Economique... Il envisage des actions destinées à accompagner la montée en compétences des structures normandes largement impactées en particulier par la mise en œuvre du PRIC.

B. La multimodalité

Autant que possible, nous préconisons le recours à la multimodalité dans le traitement des actions.

En effet certains aspects peuvent donner lieu à des séquences à distance tels que des temps d'appropriation de ressources ou des temps de présentation et permettent d'éviter les déplacements... tandis que d'autres nécessitent le présentiel car ils sont organisés autour d'échanges ainsi qu'autour d'activités d'apprentissage telles que des jeux de rôles, des études de cas en petits groupes, des recherches de solutions...

C. La démarche Qualiopi

Le Carif – Oref de Normandie, en tant que maître d'œuvre des actions de professionnalisation, est déclaré organisme de formation auprès de la DIRECCTE de Normandie. Datadocké, il relève de l'obligation de certification Qualiopi, comme tous les organismes de formation faisant appel à des financements publics ou mutualisés.

Le Carif – Oref de Normandie co-construit son programme de formation avec des prestataires qui répondent à cet appel à projets et qui sont ses sous-traitants, au sens du référentiel Qualiopi.

La préparation du programme de professionnalisation et de l'appel à propositions associé pour l'année 2021 oblige le Carif – Oref de Normandie à prendre en compte dès à présent les exigences du référentiel Qualiopi, pour que les formations mises en oeuvre tout au long de l'année 2021 puissent servir d'exemples probants lors de son audit de certification Qualiopi.

A ce titre, le Carif-Oref de Normandie élabore, dans le cadre de cet appel à propositions, une liste d'exigences applicables aux prestataires sous-traitants, découlant d'une analyse transversale du référentiel Qualiopi (cf. Annexe 3).

Le programme régional de professionnalisation comprend :

- Des actions sous-traitées à des prestataires
- Des actions partenariales mises en place avec différents acteurs régionaux ;

Le programme propose les axes suivants :

Axe 1 : Comprendre l'environnement Emploi Formation Orientation en mutation constante

Axe 2 : Orienter et accompagner les personnes pour sécuriser les parcours

Axe 3 : Pratiques pédagogiques

Axe 4 : Culture numérique dans les pratiques professionnelles

Axe 5 : Prise en compte du handicap

Axe 6 : Les rendez-vous du Carif-Oref

Le programme de professionnalisation pourra être décliné selon différentes modalités :

- Des actions de formation multimodales,
- Des conférences ou des manifestations spécifiques,
- Des actions d'information.

Les actions misent autant que possible sur les échanges de pratiques.

Le présent appel à propositions porte sur la catégorie « Actions de formations multimodales».

IDENTIFICATION

Le Carif-Oref de Normandie est un Groupement d'intérêt public depuis le 1^{er} janvier 2018 co-financé par l'Etat, la Région et co-piloté par ces instances et les partenaires sociaux.

Le Carif-Oref de Normandie, est un outil d'**aide à la décision**, lieu d'**informations**, d'**échanges** et de **formation** des acteurs et des actrices de l'emploi, de la formation, de l'orientation professionnelles, et de l'insertion.

Carif-Oref de Normandie	
Site de Caen/siège social	Site de Rouen
Unicité	Atrium
10 rue Alfred Kastler	115 boulevard de l'Europe
Bâtiment A	BP 1152
14000 Caen	76176 Rouen Cedex 1

PUBLICS CONCERNES

Le programme régional de professionnalisation vise tous les acteurs et actrices de l'emploi, formation, orientation professionnelles et de l'insertion.

CONDITIONS D'ORGANISATION DE L'ACTION

- **Durée** : les actions sont d'une durée de 1 à 5 jours. Les sessions peuvent être fractionnées dans le temps. La durée peut excéder, le cas échéant, 5 jours. Dans ce cas, il est nécessaire de l'argumenter. Lors des bilans de formation, les participants sont souvent demandeurs d'une journée de retour sur les pratiques à 3 ou 6 mois. **Si vous pensez qu'un retour de pratiques soit intéressant à prévoir pour la formation que vous proposez, merci de l'indiquer et de l'argumenter. Le Carif-Oref de Normandie doit cependant pouvoir retenir votre proposition de formation, avec ou sans l'option du retour de pratiques.**
- **Calendrier** : les dates seront proposées en dehors des vacances scolaires de la zone B. Les dates définitives seront arrêtées en concertation avec la correspondante du programme du Carif-Oref de Normandie.
- **Modalités : toutes les formes sont possibles : présentielle, à distance, hybride ...**
La Région Normandie souhaite que les actions auxquelles elle contribue dans le cadre du programme puissent permettre de toucher largement les acteurs normands compte tenu du périmètre géographique régional composé de 5 départements.
- **Nombre de participants** : à définir pour chacune des actions, selon la ou les modalités retenues.
- **Lieu de déroulement de l'action** : Les actions en présentiel se dérouleront en principe dans les locaux du Carif-Oref de Normandie à Caen ou à Rouen. Le Carif-Oref de Normandie peut mettre à disposition des prestataires sous-traitants, sur leur demande, paperboard, vidéoprojecteur et connexion internet.
- Les actions à distance s'appuieront sur des outils et produits fournis et/ou portés par le prestataire sous-traitant.

FINANCEMENT, COUT

Le coût d'intervention est exprimé en coût total et par journée, toutes taxes comprises (TTC), tous frais compris.

Ce coût comprend :

- Les frais pédagogiques d'animation, de préparation (y compris photocopie des supports de formation),
- Si tel est le cas, la plateforme et les outils web utilisés (Classe virtuelle, outils de partage, collaboratifs, outils en ligne)
- Et les frais de déplacements, restauration et hébergement du (ou des) formateur(s).

Ces différents coûts sont à identifier de façon distincte.

MODALITES PRATIQUES

La proposition faite par votre organisme pourra porter sur une ou plusieurs actions de formation et devra être établie à partir du dossier de réponse suivant :

- La présentation de l'organisme – annexe 1
- Un descriptif par action de formation proposée – annexe 2.
- Les exigences Qualiopi applicables aux prestataires sous-traitants – annexe 3

Vous pouvez compléter votre réponse à l'aide d'annexes pédagogiques.

Les objectifs généraux des actions sont fixés. Cependant, les variantes par rapport aux spécifications de l'appel à propositions seront analysées.

L'appel à propositions est consultable :

- Sur le site du Carif-Oref de Normandie : <http://www.cariforefnormandie.fr/>
- Et sur le site du Prith Normandie : prith-normandie.fr

Le choix des prestataires sous-traitants sera effectué par un comité de sélection à partir des critères d'analyse suivants :

- Clarté et structuration, complétude de la proposition ;
- Méthode et organisation pédagogique : une attention particulière sera portée sur le suivi pédagogique et la capacité à individualiser (les supports, les méthodes), sur la documentation mise à disposition (papier, en ligne), les réseaux d'échange et de partage (forum) et tous les éléments prouvant l'acquisition de la compétence.
- Expérience de l'organisme, expertise de l'intervenant dans le domaine
- Identification de la démarche « qualité » de l'organisme
- Coût de la prestation. Il est attendu une présentation claire et précise du budget détaillé.

Le calendrier final des actions sera réalisé en concertation avec la correspondante du programme.

Le Carif-Oref se réserve le droit de décaler ou de suspendre l'une ou l'autre des actions au regard du budget consolidé et des moyens mobilisables.

MODALITES ADMINISTRATIVES

Les actions en présentiel auront lieu à Caen et/ou à Rouen, la plupart du temps.

Les propositions retenues feront l'objet d'une convention entre le Carif-Oref de Normandie et le prestataire sous-traitant retenu.

En fonction des demandes des professionnels et du nombre d'inscrits, toute action retenue pour le programme 2021 pourra faire l'objet, en accord avec le prestataire sous-traitant, d'une reconduction en 2022 formalisée par un avenant à la convention initiale de formation.

Le Carif-Oref de Normandie est déclaré organisme de formation. Il gère donc la facturation et les conventions avec les participants et fournit les feuilles d'émargements ainsi que les certificats de réalisation pour chacun des participants qui fait appel à son OPCO. Pour pouvoir répondre aux éventuels contrôles du service fait, en tant qu'organisme de formation, le Carif-Oref de Normandie doit s'engager à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui permettent d'établir les certificats de réalisation pendant une durée de 3 ans. A ce titre, le Carif-Oref demande aux prestataires sous-traitants de lui fournir tous les éléments de preuve du service fait. Le Carif-Oref se réfère au guide des formations multimodales édité par le FFFOD en 2019 pour identifier les pièces justificatives qu'il demandera aux prestataires sous-traitants, une fois leur prestation réalisée, à savoir, dans le cadre d'un parcours multimodal, tous les éléments d'information et les données attestant de la participation du stagiaire aux activités pédagogiques y compris ceux issus des outils numériques ainsi que les évaluations (cf. annexe 4.)

Enfin, le Carif-Oref de Normandie assure l'inscription des participants.

L'ouverture de l'action sera confirmée au prestataire sous-traitant 15 jours avant la date de démarrage prévue. Une liste indicative des participants lui sera communiquée une semaine avant le début de l'action.

CALENDRIER

- **Les propositions sont à adresser pour le 13 octobre 2020 à 17h au plus tard :**
 - En version papier à :
 - Carif-Oref de Normandie - Unicité - 10 rue Alfred Kastler 14000 CAEN, à l'attention d'Elisabeth Marmontel
 - Et en version numérique à emarmontel@cariforefnormandie.fr, en format word ou pdf et **en évitant un format image.**
- Publication de l'appel à propositions : 14 septembre 2020.
- Date limite des réponses : 13 octobre 2020 à 17 heures au plus tard (17h).
- Examen des réponses : deuxième quinzaine d'octobre 2020
- Si nécessaire, des auditions pourront être envisagées.
- Période de mise en œuvre : de février à décembre 2021.

PROGRAMME REGIONAL DE PROFESSIONNALISATION PREVISIONNEL DE L'ANNEE 2021

Sont soumises à proposition, les actions de professionnalisation soulignées des axes 1 à 5.

Ne relèvent pas de cet appel à propositions, les actions en italique :

- Les actions de 2020 qui ont fait l'objet d'une convention avec une clause de renouvellement incluse pour 2021
- Les actions directement traitées par le CARIF OREF et ses partenaires

Les intitulés des actions ne sont pas définitifs et pourront être modifiés, de même que le classement et la répartition des différentes actions.

• **Axe 1 : COMPRENDRE L'ENVIRONNEMENT EMPLOI FORMATION ORIENTATION EN MUTATION CONSTANTE**

- *Action 1-1 : Identifier l'usage des applicatifs de présentation de l'offre de formation*
- *Action 1-2 : Comprendre les dispositifs et les financements de la formation*
- *Action 1-3 : Présentation de l'Agence régionale de l'orientation et des métiers en Normandie, de ses missions et de ses outils*
- *Action 1-4 : Découverte des métiers et immersion en entreprise*
- *Action 1-5 : Quels métiers, quelles compétences pour demain ?*
- *Action 1-6 : Le Salon de l'Orientation et des Métiers pour les professionnels*
- *Action 1-7 : La VAE dans les pratiques d'orientation d'aujourd'hui*
- *Action 1-8 : Pratiques professionnelles et sécurisation juridique*
- *Action 1-9 : Intégrer les données socio-économiques dans sa pratique*
- *Action 1-10 : Evolution du secteur de la formation professionnelle en Normandie*
- *Action 1-11 : Organiser et faire une veille sur l'emploi et la formation*
- Action 1-12 : Découvrir et comprendre l'AFEST
- Action 1-13 : Construire ses partenariats au bénéfice de l'emploi et la formation professionnelle

• **Axe 2 : ORIENTER ET ACCOMPAGNER LES PERSONNES POUR SECURISER LES PARCOURS**

- Action 2-1 : L'entretien d'explicitation dans les pratiques d'accompagnement et d'orientation
- *Action 2-2 : Compétences : aider à les identifier, les évaluer et les formaliser pour favoriser leur appropriation par les bénéficiaires*
- *Action 2-3 : Identifier, valoriser, reconnaître les savoir-être professionnels*
- *Action 2-4 : Valoriser les compétences transversales pour un public éloigné de l'emploi*
- *Action 2-5 : Orienter et accompagner les personnes après 50 ans*
- *Action 2-6 : Identification des compétences et validation des acquis de l'expérience dans une pratique d'orientation ou d'accompagnement vers l'emploi*
- *Action 2-7 : Les professionnels de la formation et de l'orientation et les problématiques rencontrées face à des publics en difficulté*
- Action 2-8 : Appréhender le contexte de formation des publics sous-main de justice
- Action 2-9 : Prendre en compte la situation globale des personnes réfugiées dans l'accompagnement à l'orientation

• **Axe 3 : PRATIQUES PEDAGOGIQUES**

- *Action 3-1 : Modulariser un dispositif de formation pour individualiser les parcours de formation*
- *Action 3-2 : Individualiser les parcours de formation*
- *Action 3-3 : Développer l'innovation pédagogique en formation*
- *Action 3-4 : Développer la méthodologie d'apprentissage des apprenants : module 1*
- *Action 3-5 : Développer la méthodologie d'apprentissage des apprenants : module 2*
- *Action 3-6 : Concevoir un parcours de formation en situation de travail*
- Action 3-7 : Concevoir et utiliser un escape game pédagogique
- Action 3-8 : Intégrer les badges numériques dans sa pratique pédagogique

• **Axe 4 : CULTURE NUMERIQUE DANS LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES**

- *Action 4-1 : Découvrir les bases de la formation multimodale*
- *Action 4-2 : Concevoir et animer une classe virtuelle*
- *Action 4-3 : Utiliser les réseaux sociaux en formation*
- *Action 4-4 : Les médias sociaux pour promouvoir son offre de formation auprès des publics PIC*
- *Action 4-5 : Créer des vidéos pédagogiques*
- *Action 4-6 : Créer des contenus pédagogiques e-learning*
- *Action 4-7 : Accompagner le stagiaire en formation à distance*
- *Action 4-8 : Transformer une action de formation présentielle à distance*
- *Action 4-9 : Conception d'une évaluation en ligne*

• **Axe 5 : PRISE EN COMPTE DU HANDICAP**

Approche du handicap

- *Action 5-1 : Action socle pour les référents Handicap dans les OF, les CFA, les instituts de formation sanitaire et sociale*
- *Action 5-2 : Aborder et prendre en compte ce qui fait handicap dans un parcours d'orientation, de formation et d'insertion*
- *Action 5-3 : Mettre en œuvre une relation d'aide et d'accompagnement*

Méthodologies en pédagogie adaptée

- *Action 5-4 : Aménagements et adaptations pédagogiques pour les personnes en situation de handicap en formation*

Zoom sur les différentes typologies de handicap

- *Action 5-5 : Sensibilisation au handicap moteur et aux maladies chroniques invalidantes et/ou évolutives*
- *Action 5-6 : Sensibilisation au handicap sensoriel*
- *Action 5-7 : Sensibilisation au handicap psychique et au handicap intellectuel*

• **Axe 6 : LES RENDEZ-VOUS DU CARIF OREF**

Action 6-1 : Conférences liées à l'actualité

Action 6-2 : Présentations d'outils

Action 6-3 : Offre de formation : outil de saisie en ligne

CONTENU DES ACTIONS

AXE 1 : COMPRENDRE L'ENVIRONNEMENT EMPLOI FORMATION ORIENTATION EN MUTATION CONSTANTE

Action 1-12 : Découvrir et comprendre l'AFEST

Public visé :

Professionnels de la formation

Objectifs généraux :

Permettre aux participant(e)s de :

- S'approprier la réglementation
- Identifier les modalités de mise en œuvre d'une formation en situation de travail (Les expérimentations ; La mobilisation de l'AFEST pour les demandeurs d'emploi)

Modalités pédagogiques :

- La forme attendue est un webinaire.

Nombre d'actions attendues et période de réalisation proposée :

- 1^{er} trimestre 2021

Action 1-13 : Construire ses partenariats au bénéfice de l'emploi et la formation professionnelle

Public visé :

Tout professionnel de l'orientation, de la formation, de l'emploi et de l'insertion

Objectifs généraux :

Permettre aux participant(e)s de :

- Acquérir une méthodologie et des outils pour construire et animer un partenariat dans le cadre d'un projet commun.
- Identifier les acteurs et ressources mobilisables selon les typologies de publics (jeunes, réfugiés, handicap...)
- Transférer ces apports dans un projet partenarial en cours ou à venir (comme les consortium) pour sécuriser les parcours des publics

Modalités pédagogiques :

- Préciser la durée. Présentiel attendu.
Sont attendus des apports méthodologiques, des illustrations sur d'autres territoires et des études de cas.

Nombre d'actions attendues et période de réalisation proposée :

- Prévoir 3 sessions, à minima. Prévoir à Caen et à Rouen.

AXE 2 : ORIENTER ET ACCOMPAGNER LES PERSONNES POUR SECURISER LES PARCOURS

Action 2-1 : l'entretien d'explicitation dans les pratiques d'accompagnement et d'orientation

Public visé :

Professionnels de l'orientation, du conseil, de la formation, de l'insertion et de l'emploi

Objectifs généraux :

Permettre aux participants de :

- Définir la notion de réflexivité et son intérêt dans le champ de l'orientation, de l'accompagnement et de la formation professionnelle
- Caractériser la technique de l'entretien d'explicitation (EDE), son histoire, ses utilisations dans le champ de l'orientation, de l'accompagnement et de la formation professionnelle
- Pratiquer la technique de l'EDE en appliquant ses principes clés
- Accéder au niveau permettant de prétendre au Certificat d'aptitude à l'accompagnement par les techniques d'aide à l'explicitation – C2ATAE ;
- Initier, dans cette perspective, la préparation du dossier à produire dans le cadre de la certification code Répertoire Spécifique RS4019; Certificateur : Groupe de recherche sur l'explicitation - GREX 2

Modalités pédagogiques :

- Préciser la forme envisagée, présentiel, à distance ou hybride et la durée
Sont attendus des apports conceptuels, méthodologiques et des mises en situation.

Nombre d'actions attendues et période de réalisation proposée :

- Prévoir 2 sessions au deuxième semestre 2021, 1 à Caen et 1 à Rouen si présentiel.

Action 2-8 : Appréhender le contexte de formation des publics sous-main de justice

Public visé :

Professionnels du conseil en évolution professionnelle (CEP) et de la formation.

Objectifs généraux :

Permettre aux participant(e)s de :

- Mieux connaître les obligations du public (connaissance de l'environnement carcéral, les différents régimes d'exécutions des peines (semi-liberté, port du bracelet électronique ...), compréhension des ruptures de parcours)
- Identifier l'ensemble des acteurs concourant au parcours d'insertion d'une personne sous-main de justice.
- Accompagner ce public en prenant en compte le contexte (prise en compte des contraintes, valorisation des compétences, préparation à la sortie et à l'insertion professionnelle)

Modalités pédagogiques :

- Présentiel d'une 1 journée + une brique accessible en grand nombre.

Nombre d'actions attendues et période de réalisation proposée :

- Prévoir 3 sessions à minima et si présentiel prévoir à Caen et à Rouen.

Action 2-9 : Prendre en compte la situation globale des personnes réfugiées dans l'accompagnement à l'orientation

Public visé :

Professionnels du conseil en évolution professionnelle (CEP) et de la formation.

Objectifs généraux :

Permettre aux participant(e)s de :

- Connaître et comprendre les étapes du parcours d'intégration : CIR - OFII, titre de séjours
- Identifier les différents statuts administratifs des personnes
- Identifier l'ensemble des acteurs concourant au parcours d'insertion d'un public soit réfugié soit sous protection subsidiaire individuelle (francophone ou non-francophone)
- Découvrir les référentiels FLE, comprendre les niveaux de langues du CECRL
- Accompagner ce public en prenant en compte ses spécificités (parcours global antérieur, identification des compétences acquises à l'étranger)

Modalités pédagogiques :

Cycle de webinaires

Nombre d'actions attendues et période de réalisation proposée :

- Proposer des dates pour les webinaires

AXE 3 : PRATIQUES PEDAGOGIQUES

Action 3-7 : Concevoir et utiliser un escape game pédagogique

Public visé :

Formateurs

Objectifs généraux :

Permettre aux participant(e)s de :

- Créer un escape game pédagogique
- Intégrer un escape game pédagogique dans un scénario de formation

Modalités pédagogiques :

- Présentiel attendu d'une journée

Nombre d'actions attendues et période de réalisation proposée :

- Prévoir 3 sessions, à minima. Prévoir à Caen et à Rouen.

Action 3-8 : Intégrer les badges numériques dans sa pratique pédagogique

Public visé :

Formateurs ayant une première connaissance ou expérience du badge numérique et souhaitant déployer à court ou moyen terme cette modalité de reconnaissance des compétences au sein de leur structure. Les participants doivent intervenir dans un organisme qui possède un compte Open Badge Factory qu'ils pourront utiliser pendant la formation. Les participants sans expérience liée à l'utilisation de badges numériques sont vivement invités à acquérir au préalable les notions de bases sur les badges numériques ([cf. webographie du Carif-Oref de Normandie](#)) et/ou à participer aux [ateliers de sensibilisation du Dôme](#) avant de suivre la formation.

Objectifs généraux :

Permettre aux participant(e)s de :

- Comprendre la reconnaissance d'une compétence via le badge numérique, sa complémentarité et son articulation avec les autres modalités de reconnaissance des compétences
- Identifier les conditions d'une utilisation pertinente du badge numérique en formation
- Repérer et appliquer les étapes de la méthodologie d'utilisation du badge dans un parcours de formation
- Etre en capacité de déployer rapidement un ou plusieurs badges au sein de sa structure à l'issue de la formation
- Accompagner les personnes dans l'appropriation et la mobilisation des badges dans leurs parcours d'insertion.
- Comprendre l'écosystème régional en cours d'élaboration sous pilotage de la Région.

Modalités pédagogiques :

- Préciser la forme envisagée, présentiel, à distance ou hybride et la durée
- Alternance d'apports conceptuels et méthodologiques permettant aux participants d'inscrire le badge dans leurs pratiques et organisations pédagogiques
- Mises en situation et réalisations pratiques : création d'un (ou de quelques) premier(s) badge(s) pouvant être déployé(s) au sein de son organisme de formation.

Nombre d'actions attendues et période de réalisation proposée :

- Prévoir 3 sessions, à minima et si présentiel prévoir à Caen et à Rouen voire sur un autre territoire intéressé par les badges.

AXE 4 : CULTURE NUMERIQUE DANS LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Action 4-4 : Les médias sociaux pour promouvoir son offre de formation auprès des publics PIC

Public visé :

Responsable de formation ou tout professionnel en situation de promouvoir la formation auprès des publics

Objectifs généraux :

Permettre aux participant(e)s de :

- Identifier l'usage des médias sociaux par typologie de publics visés par le PIC
- Identifier les supports à privilégier pour communiquer sur son offre de formation

Modalités pédagogiques :

- Présentiel pour prendre en main les outils. Préciser la durée.

Nombre d'actions attendues et période de réalisation proposée :

- Prévoir 3 sessions, à minima et prévoir à Caen et à Rouen.

Action 4-5 : Créer des vidéos pédagogiques

Public visé :

Formateurs

Objectifs généraux :

Permettre aux participant(e)s de :

- Produire des vidéos pédagogiques
- Intégrer des capsules vidéos dans un parcours de formation

Modalités pédagogiques :

- Formation-action attendue. Préciser la durée.

Nombre d'actions attendues et période de réalisation proposée :

- Prévoir 3 sessions, à minima et si présentiel prévoir à Caen et à Rouen.

Action 4-6 : Créer des contenus pédagogiques e-learning

Public visé :

Formateurs

Objectifs généraux :

Permettre aux participant(e)s de :

- Réaliser le scénario pédagogique et le storyboard d'une ressource e-learning
- Repérer plusieurs logiciels de e-learning accessibles et gratuits
- Prendre en main un logiciel de e-learning gratuit
- Médiatiser un contenu de formation

Modalités pédagogiques :

- Forme hybride appréciée. Préciser la durée.

Nombre d'actions attendues et période de réalisation proposée :

- Prévoir 3 sessions, à minima et si présentiel prévoir à Caen et à Rouen.

Action 4-7 : Accompagner le stagiaire en formation à distance

Public visé :

Formateurs

Objectifs généraux :

Permettre aux participant(e)s de :

- Appréhender le tutorat sous l'angle méthodologique, pédagogique, motivationnel et technique
- Envisager l'ingénierie d'accompagnement à distance d'une formation
- Tester des techniques d'accompagnement
- Découvrir les outils synchrones et asynchrones

Modalités pédagogiques :

- Forme hybride appréciée. Définir la durée.

Nombre d'actions attendues et période de réalisation proposée :

- Prévoir 3 sessions, à minima et si présentiel prévoir à Caen et à Rouen.

Action 4-8 : Transformer une action de formation présentielle, à distance

Public visé :

Formateurs, responsables pédagogiques

Objectifs généraux :

Permettre aux participant(e)s de :

- Comprendre et vivre les étapes clés d'un processus de digitalisation à partir d'un présentiel
- Intégrer les enjeux d'une progression pédagogique digitale.
- Scénariser le parcours de formation digitale à partir d'un contenu de formation présentiel existant
- Identifier les outils et méthodes pour mener à bien cette digitalisation

Modalités pédagogiques

- Préciser la forme envisagée, présentiel, à distance ou hybride et la durée

Nombre d'actions attendues et période de réalisation proposée

- Prévoir 3 sessions, à minima et si présentiel prévoir à Caen et à Rouen.

Action 4-9 : Conception d'une évaluation en ligne

Public visé :

Formateurs

Objectifs généraux :

Permettre aux participant(e)s de :

- Connaître les différents types d'évaluation (positionnement, formative, sommative) et leurs caractéristiques en ligne
- Concevoir une évaluation en ligne (outils et critères d'évaluation)
- Intégrer l'évaluation dans les progressions pédagogiques

Modalités pédagogiques :

- Préciser la forme envisagée, présentiel, à distance ou hybride et la durée

Nombre d'actions attendues et période de réalisation proposée :

- Prévoir 3 sessions, à minima et si présentiel prévoir à Caen et à Rouen.

AXE 5 : PRISE EN COMPTE DU HANDICAP

A. Approche du handicap

Action 5-2 : Aborder et prendre en compte ce qui fait handicap dans un parcours d'orientation, de formation et d'insertion

Public visé :

Professionnels des organismes de formation, des CFA et des instituts de formation sanitaire et sociale, conseillers Pôle Emploi, Cap Emploi, Missions Locales, structures de l'insertion par l'Activité Economique (SIAE...)

Objectifs généraux :

Permettre aux participant(e)s de :

- Comprendre la notion de handicap d'un point de vue technique et du point de vue de la personne qui le vit

Modalités pédagogiques :

- Apports théoriques et méthodologiques
- Illustrations et échanges des expériences de terrain avec les participants

Nombre d'actions attendues et période de réalisation proposée :

- Préciser la forme envisagée, présentiel ou hybride. Durée attendue : 2 jours
- Deux sessions, l'une au 1^{er} semestre 2021 à Caen, l'autre au deuxième semestre 2021 à Rouen.

Action 5-3 : Mettre en œuvre une relation d'aide et d'accompagnement

Public visé :

Professionnels des organismes de formation, des CFA et des instituts de formation sanitaire et sociale, conseillers Pôle Emploi, Cap Emploi, Missions Locales, structures de l'insertion (SIAE...)

Objectifs généraux :

Permettre aux participant(e)s de :

- Observer et construire les enjeux d'une démarche relationnelle spécifique liée à la situation de handicap.
- Renforcer les capacités des accompagnants pour appréhender d'un point de vue systémique les difficultés inhérentes à la situation de handicap.
- Savoir utiliser les différentes techniques de l'entretien en fonction d'un contexte et d'une problématique centrée sur le handicap.
- Favoriser les perspectives d'évolution de chacun dans sa propre pratique.

Modalités pédagogiques :

- Apports théoriques et méthodologiques
- Illustrations et échanges des expériences de terrain avec les participants

Nombre d'actions attendues et période de réalisation proposée :

- Préciser la forme envisagée, présentiel ou hybride. Durée attendue : entre 2 et 3 jours
- Deux sessions, l'une à Caen au 1^{er} semestre 2021, l'autre à Rouen au 2^{ème} semestre 2021

B. Méthodologies en pédagogie adaptée

Action 5-4 : Aménagements et adaptations pédagogiques pour les personnes en situation de handicap en formation

Public visé :

Tout professionnel en charge de l'accompagnement ou de la pédagogie des personnes en situation de handicap en centre de formation, CFA et institut de formation sanitaire et social : référent handicap, formateur, responsable pédagogique, coordonnateur pédagogique.

Objectifs généraux :

Permettre aux participant(e)s de :

- Connaître les grands principes de l'aménagement des formations pour les personnes en situation de handicap
- Adapter une formation, une séquence et des contenus pédagogiques
- Construire une méthodologie pour mettre en œuvre les adaptations
- Repérer les méthodes et outils les plus adaptés selon les situations

Modalités pédagogiques :

- La formation s'articulera entre apports théoriques et études de cas afin que les participants puissent s'approprier une méthodologie de mise en œuvre d'aménagements et d'adaptations pédagogiques.

Nombre d'actions attendues et période de réalisation proposée :

- Préciser la forme envisagée, présentiel ou hybride
- Quatre sessions, 2 à Caen, 2 à Rouen, réparties sur l'année 2021

Contact en charge du programme de professionnalisation : Elisabeth Marmontel

Mail : emarmontel@cariforefnormandie.fr

Tél : 02 31 46 98 72

ANNEXES

Annexe 1 : DOSSIER DE PRESENTATION DE L'ORGANISME

Annexe 2 : DESCRIPTIF DE L'ACTION DE FORMATION

Annexe 3 : LES EXIGENCES QUALIOPi APPLICABLES AUX SOUS-TRAITANTS

Annexe 4 : RECENSEMENT DES TYPES DE PREUVES EN FONCTION DES SITUATIONS PEDAGOGIQUES

Annexe 1 : DOSSIER DE PRESENTATION DE L'ORGANISME

Coordonnées de l'organisme

Nom :

Adresse :
.....

Tél. : Fax :

Mail : Site Internet :

Date de création : Forme juridique :

Numéro d'enregistrement en qualité d'organisme de formation :

Démarche Qualité en cours, certification obtenue :

Personne ayant qualité pour engager l'organisme (*Nom, prénom, fonction, mail, téléphone*) :
.....

Référent pédagogique de la proposition (*Nom, prénom, fonction, mail, téléphone*) :
.....

Nombre de salariés dans votre structure :

Principaux domaines d'intervention et expérience de l'organisme en matière de formation des professionnels de l'emploi-formation-orientation. Précisez vos références clients

.....
.....
.....
.....

Décrivez votre activité de formation en rapport avec votre réponse à cet appel à propositions

.....
.....
.....
.....
.....

A joindre impérativement Curriculum Vitae du ou des formateurs intervenant sur la ou les actions concernées. Précisez les actions de professionnalisation suivies dans les trois dernières années par le (la) formateur(trice) ainsi que celles envisagées.

NB : vous pouvez joindre tout document d'information complémentaire que vous jugerez utile.

Nom – Prénom – Fonction du signataire

Certifié exact, signature, cachet de l'organisme

Annexe 2 : DESCRIPTIF DE L'ACTION DE FORMATION

1. Intitulé de l'action

Vous pouvez modifier l'intitulé de l'action que vous proposez (par rapport à celui présent dans le cahier des charges) afin de refléter au mieux le contenu de votre proposition sous une forme attractive.

2. Numéro de l'action

3. Objectifs généraux

Reprendre les objectifs généraux en les déclinant en objectifs opérationnels et évaluables.

4. Prérequis

Indiquez si des prérequis sont nécessaires

5. Durée de l'action

Indiquez le nombre total de journées de l'action proposée (minimum 1 jour et maximum 5 jours) et l'organisation souhaitée. Par exemple, pour une session de 5 jours : 5 jours groupés ou une journée/mois sur 5 mois ou 3 jours + 2 jours ... Les durées supérieures à 5 jours sont à justifier.

5. Dates (Hors vacances scolaires de la zone B)

Vous proposez plusieurs périodes d'intervention et vous indiquez vos disponibilités précises (dates) en accord avec les périodes du calendrier prévisionnel inscrit dans le cahier des charges.

6. Contenus, durée et séquençement

Précisez de manière détaillée, séquencée et avec leur durée indicative, les thèmes et sujets abordés au cours de l'action de formation. Ils doivent être clairement formulés de manière à permettre aux professionnels de s'inscrire en connaissance de cause.

7. Certification

Si la formation prépare à une certification, vous fournissez le tableau croisé du contenu de la formation et du référentiel de compétences tel que requis par Qualiopi.

8. Méthode et organisation pédagogiques

Précisez les modalités de la formation proposée : travaux de groupe, études de cas, mises en situations, alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques... ainsi que les moyens postérieurs à la formation envisagés. L'innovation pédagogique sera particulièrement appréciée.

9. Adaptation aux situations de handicap

Vous mettez en évidence les adaptations pédagogiques que vous êtes susceptibles de mettre en oeuvre. A minima, si besoin, vous acceptez d'envisager d'intégrer, sur proposition du Carif-Oref, les adaptations pédagogiques de la formation liées à la situation de handicap de stagiaires.

10. Moyens humains

Présentez-le(s) profil(s) du/de la (ou des) intervenant-te(s) en précisant la nature de ses (leurs) qualification(s) et expériences au regard de l'action proposée. **Joindre impérativement CV du (de la) formateur(trice) intervenant(e) sur la (les) action(s) concernée(s).**

9. Evaluation de l'action

Décrivez les modalités d'évaluation des acquis de l'action proposée en précisant les moyens que vous utiliserez. Prévoyez une part des évaluations à restituer au Carif-Oref de Normandie, notamment l'évaluation finale si elle existe.

Nota : l'évaluation de satisfaction de la formation est prise en charge par le Carif-Oref.

10. Coût de l'action

Votre proposition fera apparaître le tarif de l'intervention exprimé en coût total et par journée TTC, tous frais compris.

Ce coût comprendra les frais liés à la préparation et à l'animation (photocopies d'articles, de supports, de bibliographies pour l'élaboration de dossiers pédagogiques, ...) et les frais de déplacement qui sont à identifier de façon distincte des coûts pédagogiques.

11. « Accroche » pédagogique (encart de promotion de l'action)

Rédigez une « accroche » (500 caractères espaces compris maximum) pour présenter l'action proposée. **Elle doit faciliter la compréhension de l'action et guider les choix par les professionnels.** Elle sera intégrée au descriptif de l'action qui servira de support d'information.

Annexe 3 : LES EXIGENCES QUALIOPi APPLICABLES AUX SOUS-TRAITANTS

Attention	Dans le cadre de Qualiopi, le prestataire dans cette annexe et dans cette colonne désigne le Carif Oref de Normandie	Les sous-traitants dans cette annexe et dans cette colonne sont les organismes qui répondront à cet appel à propositions
Critères	Indicateurs / niveau attendu	Exigences applicables aux sous-traitants tout au long de la prestation
<p>Critère 1 : Les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus.</p>	<p>1) Le prestataire diffuse une information accessible au public, détaillée et vérifiable sur les prestations proposées : prérequis, objectifs, durée, modalités et délais d'accès, tarifs, contacts, méthodes mobilisées et modalités d'évaluation, accessibilité aux personnes handicapées.</p> <p><i>Donner une information accessible, exhaustive (c'est-à-dire sur l'intégralité des items mentionnés) datée et actualisée .</i></p>	<p>Le sous-traitant renseigne l'annexe 2 de l'appel à propositions (prérequis, objectifs opérationnels, durée, méthodes mobilisées et modalités d'évaluation...)</p>
	<p>Critère 2 : L'identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires, lors de la conception des prestations.</p>	<p>4) Le prestataire analyse le besoin du bénéficiaire en lien avec l'entreprise et/ou le financeur concerné(s).</p> <p><i>Démontrer comment le besoin du bénéficiaire est analysé en fonction de la finalité de la prestation.</i></p>
<p>5) Le prestataire définit les objectifs opérationnels et évaluables de la prestation.</p> <p><i>Démontrer que les objectifs sont opérationnels et évaluables.</i></p>		<p>Le sous-traitant décline les objectifs généraux fixés dans l'appel à propositions en objectifs opérationnels et évaluables (cf. annexe 2 de l'appel à propositions)</p>
<p>6) Le prestataire établit les contenus et les modalités de mise en œuvre de la prestation, adaptés aux objectifs définis et aux publics bénéficiaires.</p> <p><i>Démontrer que les contenus et modalités de mise en oeuvre des prestations sont adaptés aux objectifs définis en fonction des bénéficiaires.</i></p>		<p>En fonction des objectifs opérationnels présentés et des publics visés, le sous-traitant décrit le déroulé pédagogique de son action : contenus, durée et séquençement, méthode pédagogique utilisée, outils, moyens postérieurs à la formation envisagés (cf. annexe 2 de l'appel à propositions)</p> <p>Le sous-traitant retenu actualise le déroulé pédagogique si besoin avant son intervention par rapport à sa réponse à l'appel à propositions.</p>
<p>7) Lorsque le prestataire met en œuvre des prestations conduisant à une certification professionnelle, il s'assure de l'adéquation du ou des contenus de la prestation aux exigences de la certification visée.</p> <p><i>Démontrer l'adéquation du contenu aux compétences ciblées et aux épreuves d'évaluation de la certification.</i></p>		<p>Le sous-traitant fournit le tableau croisé du contenu de la formation et du référentiel de compétences tel que requis par Qualiopi (cf. annexe 2 de l'appel à propositions)</p>
<p>8) Le prestataire détermine les procédures de positionnement et d'évaluation des acquis à l'entrée de la prestation.</p> <p><i>Démontrer la mise en oeuvre des procédures de positionnement et d'évaluation des acquis à l'entrée de la prestation adaptée aux publics et modalités de formations.</i></p>		<p>Le programme de professionnalisation s'adresse à des professionnels régionaux qui s'auto-positionnent lors de leur inscription en ligne.</p> <p>Le sous-traitant retenu analyse les réponses au questionnaire d'inscription des futurs participants à la formation. Il rend compte de son analyse et donne son avis au Carif Oref de Normandie.</p> <p>Dans le cas de pré-requis applicables à la formation proposée, le sous-traitant les précise dans sa réponse à appel à propositions (cf. annexe 2 de l'appel à propositions)</p>

Attention	Dans le cadre de Qualiopi, le prestataire dans cette annexe et dans cette colonne désigne le Carif oref de Normandie	Les sous-traitants dans cette annexe et dans cette colonne sont les organismes qui répondront à cet appel à propositions
Critères	Indicateurs / niveau attendu (suite 1)	Exigences applicables aux sous-traitants tout au long de la prestation
Critère 3 : L'adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre.	<p>10) Le prestataire met en œuvre et adapte la prestation, l'accompagnement et le suivi aux publics bénéficiaires.</p> <p><i>La prestation est adaptée aux situations et profils des bénéficiaires : contenus (outils et méthodes), accompagnement, suivi (durées, emplois du temps, adaptation des rythmes).</i></p>	Après la prestation, le sous-traitant retenu informe le Carif Oref du déroulé pédagogique réalisé par rapport au déroulé prévu et envisage les améliorations.
	<p>11) Le prestataire évalue l'atteinte par les publics bénéficiaires des objectifs de la prestation.</p> <p><i>Démontrer qu'un processus d'évaluation existe, est formalisé et mis en œuvre. Il permet d'apprécier l'atteinte des objectifs.</i></p>	Le sous-traitant retenu respecte les modalités d'évaluation indiquées dans le déroulé pédagogique et apporte des preuves matérielles des résultats obtenus
	<p>12) Le prestataire décrit et met en œuvre les mesures pour favoriser l'engagement des bénéficiaires et prévenir les ruptures de parcours.</p> <p><i>Démontrer que des mesures formalisées existent et sont mises en œuvre.</i></p>	Pour les formations dépassant la journée, le sous-traitant retenu prévoit, au moins un temps de débriefing/régulation par jour et propose des modalités pédagogiques suffisamment variées.
	<p>16) Lorsque le prestataire met en œuvre des formations conduisant à une certification professionnelle, il s'assure que les conditions de présentation des bénéficiaires à la certification respectent les exigences formelles de l'autorité de certification.</p> <p><i>Le prestataire respecte les exigences formelles de l'autorité de certification lorsqu'il présente des candidats à la certification qu'il propose.</i></p>	Le sous-traitant retenu transmet aux participants les exigences pour se présenter à la certification. Ces exigences sont transmises préalablement par le Carif oref
Critère 4 : L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre.	<p>17) Le prestataire met à disposition ou s'assure de la mise à disposition des moyens humains et techniques adaptés et d'un environnement approprié (conditions, locaux, équipements, plateaux techniques ...).</p> <p><i>Démontrer que les locaux, les équipements, les moyens humains sont en adéquation avec la ou les prestation(s).</i></p>	Le sous-traitant retenu précise ses besoins vis-à-vis du Carif oref dès la réservation des dates (nombre de salles...). Dans le cas des formations à distance, le sous-traitant retenu met à disposition les moyens techniques qu'il s'est engagé à utiliser : LMS, CV, accompagnement à distance...
	<p>19) Le prestataire met à disposition du bénéficiaire des ressources pédagogiques et permet à celui-ci de se les approprier.</p> <p><i>Démontrer que les ressources pédagogiques existent, sont actualisées et disponibles et démontrer que des dispositions sont mises en place afin de permettre aux bénéficiaires de se les approprier.</i></p>	Le sous-traitant retenu fournit au Carif Oref de Normandie un kit des supports pédagogiques utilisés durant la formation. Il précise les ressources pédagogiques utilisées, les modalités d'accès aux ressources et les notices d'utilisation des ressources.

Attention	Dans le cadre de Qualiopi, le prestataire dans cette annexe et dans cette colonne désigne le Carif Oref de Normandie	Les sous-traitants dans cette annexe et dans cette colonne sont les organismes qui répondront à cet appel à propositions
Critères	Indicateurs / niveau attendu (suite 2)	Exigences applicables aux sous-traitants tout au long de la prestation
<p>Critère 5 : La qualification et le développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations.</p>	<p>21) Le prestataire détermine, mobilise et évalue les compétences des différents intervenants internes et/ ou externes, adaptées aux prestations.</p> <p><i>Démontrer que les compétences requises pour réaliser les prestations ont été définies en amont et sont adaptées aux prestations. La maîtrise de ces compétences fait par ailleurs l'objet d'une évaluation par le prestataire.</i></p>	<p>Le sous-traitant met à disposition les ressources humaines qualifiées et expérimentées au regard de l'action proposée et ne peut changer d'intervenant sans accord du Carif Oref.</p> <p>Il joint impérativement un Curriculum Vitae du ou des formateurs intervenant sur la ou les actions concernées. (cf. annexes 1 et 2 de l'appel à propositions)</p>
	<p>Critère 6 : L'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel.</p>	<p>25) Le prestataire réalise une veille sur les innovations pédagogiques et technologiques permettant une évolution de ses prestations et en exploite les enseignements.</p> <p><i>Démontrer la mise en place d'une veille sur les thèmes de l'indicateur et son impact éventuel sur les prestations.</i></p>
<p>26) Le prestataire mobilise les expertises, outils et réseaux nécessaires pour accueillir, accompagner/ former ou orienter les publics en situation de handicap.</p> <p><i>Démontrer la mise en place d'un réseau de partenaires/experts/acteurs du champ du handicap, mobilisable par les personnels et dans le cas d'accueil de personnes en situation de handicap, préciser les mesures spécifiques mises en œuvre.</i></p>		<p>Le sous-traitant met en évidence les adaptations pédagogiques qu'il est susceptible de mettre en œuvre (cf. annexe 2 de l'appel à propositions).</p> <p>A minima, si besoin, le sous-traitant retenu accepte d'envisager d'intégrer sur proposition du Carif Oref, les adaptations pédagogiques de la formation liées à la situation de handicap de stagiaires.</p>
<p>27) Lorsque le prestataire fait appel à la sous-traitance ou au portage salarial, il s'assure du respect de la conformité au présent référentiel.</p> <p><i>Démontrer les dispositions mises en place pour vérifier le respect de la conformité au présent référentiel par le sous-traitant ou le salarié porté.</i></p>		<p>Le sous-traitant répond aux exigences qui lui sont applicables depuis sa réponse à l'appel à propositions (annexes 1 et 2) et tout au long de sa prestation. Il fait le point avec le Carif Oref pour envisager les évolutions qui seraient nécessaires.</p>
<p>Critère 7 : Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées.</p>	<p>30) Le prestataire recueille les appréciations des parties prenantes : bénéficiaires, financeurs, équipes pédagogiques et entreprises concernées.</p> <p><i>Démontrer la mise en place d'un système de collecte des appréciations à une fréquence pertinente, incluant des dispositifs de relance et permettant une libre expression.</i></p>	<p>Concernant les questionnaires de satisfaction, seuls ceux fournis par le Carif Oref sont utilisés auprès des participants et le sous-traitant retenu donne le lien fourni par le Carif-Oref pour qu'ils soient remplis à la fin de la prestation, dans le temps de la formation.</p>
	<p>31) Le prestataire met en œuvre des modalités de traitement des difficultés rencontrées par les parties prenantes, des réclamations exprimées par ces dernières, des aléas survenus en cours de prestation.</p> <p><i>Démontrer la mise en place de modalités de traitement des aléas, difficultés et réclamations.</i></p>	<p>Le sous-traitant retenu fait vivre, promeut la démarche d'amélioration continue du Carif Oref auprès des stagiaires et le cas échéant faire remonter lui-même les aléas, difficultés rencontrés</p>
	<p>32) Le prestataire met en œuvre des mesures d'amélioration à partir de l'analyse des appréciations et des réclamations.</p> <p><i>Démontrer la mise en place d'une démarche d'amélioration continue.</i></p>	<p>Le sous-traitant retenu prend en compte les propositions d'amélioration établies avec le Carif Oref.</p>

Annexe 4 : RECENSEMENT DES TYPES DE PREUVES EN FONCTION DES SITUATIONS PEDAGOGIQUES

(Extrait de Formations multimodales – Attester la réalisation de l’action de formation – octobre 2019- FFFOD)

Pour pouvoir répondre aux éventuels contrôles du service fait, en tant qu’organisme de formation, le Carif-Oref de Normandie doit s’engager à conserver l’ensemble des pièces justificatives qui permettent d’établir les certificats de réalisation pendant une durée de 3 ans. Le Carif-Oref se réfère au guide des formations multimodales édité par le FFFOD pour identifier les pièces justificatives qu’il demandera aux prestataires, une fois leur prestation réalisée.

Parcours multimodal : les activités de l’apprenant par grandes catégories et les preuves associées

	Situations pédagogiques	Preuves ou éléments de preuve
1	Effectue ou passe un test de positionnement	Extraction de LMS, score, émargement si test en présentiel
2	Reçoit une prescription, une restitution, des résultats	PIF (protocole ou plan individuel de formation), résultat du positionnement
3	Effectue ses activités en présentiel	Feuilles d’émargement
4	Effectue ses activités à distance	Extraction de LMS, preuves de réalisation des travaux (preuve de dépôt de documents), des évaluations, des interactions, etc.
5	Échange à distance	Attestation de suivi à distance, avec visas de l’apprenant et du formateur ; ou extraction du LMS
6	Est évalué en présentiel	Feuilles d’émargement
7	Est évalué à distance	Extraction de LMS, preuves de réalisation des travaux (preuve de dépôt de documents), des évaluations, des interactions, etc.

SITE DE CAEN/ siège

Unicité
10 rue Alfred Kastler
Bâtiment A
14000 CAEN

SITE DE ROUEN

Atrium
115 boulevard de l'Europe
BP 1152
76176 ROUEN CEDEX 1

